Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251003-20250608-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 4 — Votants: 7 — Absents: 4 dont 3 pouvoirs	**Séance du 3 octobre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 23/09/2025 Date d'affichage de la délibération : 09/10/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Daniel PILLET **Elus ayant donné pouvoir :** Yann BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Absents :** Yann BERGER, Laurence BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Secrétaire de séance** : Pascal LIMARE

<u>Délibération n°2025-06-08:</u> Adhésion à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »

Début Juillet 2025, la Communauté de communes Cœur de Savoie, la Communauté de communes Porte de Maurienne et la société hydroélectrique d'Argentine Cayrol exploitant la centrale hydroélectrique de Montartier, se sont regroupés pour envisager une opération d'autoconsommation collective.

Après plusieurs échanges, il est proposé de rejoindre la Personne Morale Organisatrice (PMO) « ACC Coeur De Savoie Energie ». Celle-ci permet d'associer l'ensemble des acteurs dans des projets d'autoconsommation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Cœur de Savoie et de la Communauté de communes Porte de Maurienne.
Cette PMO, dénommée « ACC Coeur De Savoie Energie » a été créée sous forme associative. Conformément aux obligations règlementaires, elle regroupe tous les consommateurs et les producteurs actifs dans les boucles d'autoconsommation qu'elle gère.
Chaque membre est représenté par un représentant désigné par l'organe délibérant.
Les statuts et le règlement intérieur de l'association sont joints à la présente délibération.
L'assemblée générale constitutive a prévu une cotisation à zéro (0) €.
Les modalités de vente de l'électricité seront précisées par chaque fournisseur sous la forme d'un contrat spécifique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,
Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial du Cœur de Savoie ainsi que la démarche Territoire à Energie Positive portée par le Syndicat de Pays de Maurienne ;
Considérant l'opportunité de bénéficier d'une électricité locale, renouvelable, très faiblement carbonée à des coûts maîtrisés dans le cadre de l'autoconsommation collective ;
Considérant les statuts de l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » annexés à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »
- **DÉSIGNE** M. le Maire pour représenter la commune au sein des instances de l'association

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251003-20250608-DE

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Pascal LIMARE

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
André DAZY